



Événementiel Demande de manifestation

NB : à adresser au minimum 2 semaines en amont de l'événement aux adresses suivantes : evenementiel@camaretsurmer.fr et contactmairie@camaretsurmer.fr ou 11 place d'Estienne d'Orves, BP56, 29570, Camaret-sur-Mer.

Contact

Tel

Manifestation(s) concernée(s)

Lieu(x)

Date(s)

Débit de boisson temporaire :

OUI **NON**

Si oui, veuillez compléter le demande ci-après.

Arrêté(s) :

Circulation

Stationnement

NB : Si l'organisation de votre événement nécessite des points de déchets supplémentaires, veuillez contacter le service déchets de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon et Aulne Maritime : dechets@comcom-crozon.bzh

**Pour toute demande, veuillez joindre
obligatoirement un plan d'installation**

Observations

Matériel	Quantité
65 tables 2,20mx0,80m	
20 tables blanche	
142 bancs pliants	
273 chaises	
87 plateaux 3mx0,75m	
253 tréteaux (3 par table)	
2 trigano 8mx5m	
11 barnums 5mx4m	
2 tentes parapluie 4mx4m	
1 tente parapluie 6mx3m	
2 podiums 6mx3,60m (21m ²)	
1 podium 40m ²	
25 grilles d'exposition	
Coffrets électriques 220v ou 380v	
Rallonges électriques	
10 néons led	
1 sono portative avec micro	
250 barrières de police	

Signature du président(e)

Date

Evenementiel

Demande d'ouverture de débit de boissons temporaire



Nom de l'association :

Nom du demandeur :

En qualité de :

Téléphone :

Adresse :

Mail :

Sollicite l'autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaires

Catégorie 1

Eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermenté ou ne comportant, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1 ou 2 degrés, limonade, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat

Catégorie 3

Vin, bière, cidre, poiré, hydromel et vin doux naturel, bénéficiant du régime fiscal des vins, ainsi que les crèmes de cassis et jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1 à 3 degré(s) d'alcool, vins doux naturels et autres que ceux appartenant au groupe 2, vin de liqueurs, apéritif à base de vin et de liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne tirant pas plus de degrés d'alcool.

Intitulé de la manifestation :

Lieu de la manifestation :

Date de la manifestation :

Date de la demande :

Signature du demandeur précédée de la mention « lu et approuvé »

AVIS

Favorable

Défavorable

Le

De h à h

Le/..... /2024

Le Maire

Joseph LE MEROUR

Rappel

*Vu l'article 2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les articles L-3334-1 et L3334-2 du Code de la Santé Publique
Vu les articles 2212-1 et 2212-2 et 2212-4 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les arrêtés préfectoraux
Vu la demande ci-dessus,*